

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 14

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 3- Autorisation signature des marchés d'études patrimoniales et de révision des schémas directeurs d'assainissement des communes de Clergoux, Lagarde-Marc-la-Tour et St Augustin

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo, notamment sa compétence assainissement,

Vu le budget assainissement,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € HT et 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que l'identification de problématiques sur les réseaux d'assainissement des communes de Clergoux, Lagarde-Marc-la-Tour et St-Augustin amène Tulle agglo à lancer un diagnostic du système d'assainissement de ces 3 communes,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée portant sur des prestations intellectuelles relatives aux études patrimoniales et schémas directeurs des systèmes d'assainissement des 3 communes susvisées a été lancée le 20 mai 2021,

Vu les deux offres reçues pour les trois lots et l'analyse effectuée par le service assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) valide l'analyse et attribue les marchés portant sur les prestations intellectuelles relatives aux études patrimoniales et schémas directeurs des systèmes d'assainissement des communes de Clergoux, Lagarde-Marc-la-Tour et St-Augustin comme suit :

- Lot n°1 « commune de Clergoux » : à l'entreprise SGS France domiciliée 37 rue Léonce Bouillaguet 19100 BRIVE pour un montant de 44 660.00 € HT soit 53 592.00 € TTC ;
- Lot n° 2 « commune de Lagarde-Marc-la-Tour » à l'entreprise SGS France domiciliée 37 rue Léonce Bouillaguet 19100 BRIVE pour un montant de 27 685.00 € HT soit 33 222.00 € TTC ;
- Lot n°3 « commune de St-Augustin » : à l'entreprise SGS France domiciliée 37 rue Léonce Bouillaguet 19100 BRIVE pour un montant de 40 780.00 € HT soit 48 936.00 € TTC ;

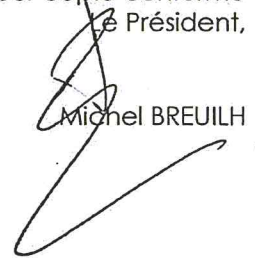
2°) autorise le Président à signer les marchés afférents ainsi que tous documents s'y rapportant ;

3°) autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental de la Corrèze et à signer tous documents s'y rapportant ;

4°) les dépenses et recettes en résultants seront imputées au budget assainissement.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,




Michel BREUILH